



Ecole & syndicat



SNUipp-FSU
Haute-Garonne

flash 31

Le site du SNUipp 31: <http://31.snuipp.fr>

N° 5
18 novembre 2010

Dispensé de timbrage

TOULOUSE CTC



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 17/10/2010

Retraite, Sécu, budget, emploi, plans d'austérité en Europe **La lutte continue !**

**E
D
I
T
O**

Même promulguée la loi sur les retraites reste injuste, inefficace, et donc inacceptable ! La FSU demande son **abrogation** et l'ouverture d'un grand débat public avec de réelles négociations pour la sauvegarde et le développement des retraites par répartition et du code des pensions.

Cette réforme touche particulièrement les femmes et les précaires. S'ajoutant aux réductions massives d'emplois et au gel des salaires, elle touche durement aussi les fonctionnaires. Depuis plusieurs mois, ceux-ci posent aux côtés des autres salariés, avec force et détermination, des questions sociales majeures étroitement liées : retraites, emploi, salaires, conditions de travail, répartition des richesses produites...

Ce profond mouvement a permis de rendre crédibles et indispensables des propositions alternatives. La FSU est déterminée à poursuivre ce travail unitaire de propositions et d'actions avec tous les personnels. D'ores et déjà, et alors que le **budget 2011** est en débat, des secteurs se mobilisent : justice, Pôle emploi, culture...

Moins de moyens, moins d'effectifs, moins d'emploi, moins de salaires, moins de retraites ! Il est nécessaire de rester mobilisés pour exiger une autre politique.

La FSU continuera à agir avec les personnels dans le cadre de l'intersyndicale. En Haute-Garonne, les actions se poursuivent (consultez notre site).

D'ores et déjà, elle appelle les personnels à faire du **23 novembre** prochain, un rendez-vous social national majeur pour les retraites, l'emploi et les salaires.

En Haute Garonne, les UD CGT, FSU, Solidaires et UNSA appellent à construire et réussir la journée nationale de mobilisation du 23 novembre, avec appel à la grève départemental (un préavis départemental FSU couvre la période et un préavis a été déposé pour cette journée par la FSU nationale) et à participer massivement à la

manifestation unitaire mardi 23 novembre à 10h métro Saint-Cyprien à Toulouse à 15h Place Jean Jaurès à St Gaudens

**Syndiquons-nous !
C'est le moment !**

Le mouvement actuel montre clairement l'importance des syndicats pour lutter contre la politique du gouvernement Sarkozy et imposer d'autres choix pour une autre répartition des richesses, nos retraites solidaires, nos salaires, les services publics et l'École que nous voulons.

Renforçons le syndicalisme unitaire combatif et majoritaire du SNUipp FSU.



**Prochaine
CAPD le
19
novembre
à 14h**

Ordre du jour :

- Passage à la hors classe
- Stages de Formation Continue

SOMMAIRE

Page 2 : appel 31, permuts, surnombres	Page 5 : Budget 2011
Base élèves	Page 6 : EVS : précarité et
Page 3 : élément de réflexion sur la période	manque de respect
Page 4 : stagiaires et	Page 7 et 8 : se syndiquer

SNUipp-FSU 31 - 3 ch du Pigeonnier de la Céprière, Bât C - 31100 TOULOUSE - Tél : 05.61.43.60.62 - Fax : 05.61.43.60.69 - Email : snu3@snuipp.fr
Ce journal vous est envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 31. Conformément à la loi du 06/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 31

Dir de Pub: Ph. SEVERAC
CPPAP: 0914 S 070 80
ISSN: 1241-025X
Imprimé par nos soins -
Prix : 0,40 € Bimensuel



NON à cette réforme des retraites !
OUI à la retraite à 60 ans à taux plein!
Nous ne lâchons rien ! Poursuivons la mobilisation !

Toulouse, le 09/11/2010

Ensemble, les organisations CGT, FSU, Solidaires, UNSA de Haute-Garonne réaffirment leur opposition à la loi sur les retraites, injuste et inefficace. Cette loi qu'elle soit promulguée ou non, demeure inacceptable ; elle doit être abandonnée !

Nos organisations syndicales appellent les salariés, les retraités, les privés d'emplois, les jeunes à poursuivre leurs mobilisations pour une autre réforme, juste et efficace, fondée sur une véritable répartition des richesses.

Les organisations, ensemble, appellent leurs syndicats dans les entreprises, les services et les localités à organiser des initiatives unitaires autour des cahiers revendicatifs, notamment sur les questions d'emplois, de salaires, d'égalité homme/femme, en lien avec le dossier retraites.

Les organisations départementales invitent les salariés à s'inscrire dans les initiatives et actions en discussion en Haute-Garonne pour les journées des 15, 16, 18 et 19 novembre.

Elles appellent à construire et réussir la prochaine mobilisation nationale unitaire interprofessionnelle du mardi 23 novembre et à participer massivement à la manifestation unitaire Toulousaine 10h, allées Ch. de Fitte, (métro St Cyprien).



Notre ami et camarade Bernard Courtois nous a quittés. Le grand rebelle a tiré sa révérence... Entre le monde des peintres, des sculpteurs, des poètes et des motards, il arrivera bien à se faire une petite place. Il ne pourra pas s'empêcher d'y mettre un peu la zone mais on lui pardonnera parce que ses coups de gueule ne feront jamais oublier son grand cœur et qu'il a payé très cher sa place. Nos pensées à Fanny, sa compagne. Nous garderons en mémoire sa silhouette de motard arrivant dans une école pour un remplacement ou dans les manifs... Nos pensées à Fanny, sa compagne. Salut Bernard. Salut l'ami !

Permutations nationales informatisées

Le serveur est ouvert du 4 novembre au 7 décembre.

J 4/11/10	Publication de la note de service au BO
J 18/11/10 12h	Ouverture des inscriptions sur SIAM
M 7/12/10 à 12h	Clôture des inscriptions
V 10/12/10	envoi des confirmations de demande dans les boîtes lprof
V 17/12/10 au plus tard	Retour des confirmations de demande et des pièces justificatives aux IA
V 4/02/11	Vérification des vœux et barèmes, examen des demandes de 500 points
M 8/02/11	Date limite des demandes tardives pour rapprochement de conjoint et des demandes d'annulation et modification
L14/03/11	Diffusion des résultats

Vous trouverez également sur le site du SNUipp : <http://www.snuipp.fr/Changer-de-departement> toutes les infos pratiques

Mise en conformité de Base Élèves : du chemin encore...

Le ministère vient d'annoncer qu'il a répondu à toutes les exigences formulées par le Conseil d'État de mises en conformité de BE1D. Cela répond en partie seulement à ce qu'exigeaient la FCPE, la LDH, le SE-UNSA, le SGEN-CFDT et le SNUIPP dans leur communiqué commun du 21 septembre.

Les autres exigences du communiqué restent pleines et entières :

- la réintégration des directeurs sanctionnés dans leur emploi,
- le renforcement des moyens alloués à la CNIL pour lui permettre d'exercer sa mission dans les meilleures conditions, la mise en place d'un observatoire indépendant regroupant des représentants de la communauté éducative. Cet organisme exercerait des missions de veille et d'alerte, auprès de la CNIL, des divers fichiers et applications qui ont cours dans l'Éducation nationale.

Une période de mobilisation inédite : premiers éléments de réflexion

Retraites

Après la promulgation de la loi le 9 novembre, il nous paraît utile de réfléchir à la situation et au mouvement social inédits à bien des égards.

Du point de vue du texte voté, c'est bien le projet initial du gouvernement et du MEDEF qui, maquillé de concessions mineures, est imposé aux salariés.

Pourtant, la bataille des retraites, car bataille il y a eu comme jamais sans doute depuis 1968, va marquer les rapports sociaux sur le long terme. Le mouvement social exceptionnel de ces dernières semaines a plutôt renforcé le sentiment de potentiels collectifs de résistance et d'exigences alternatives, loin de l'anéantissement recherché par le gouvernement qui s'est retrouvé très isolé.

Un mouvement inédit

Nul n'imaginait à la veille du 24 juin que l'appel à la grève lancé de façon unitaire aurait un tel écho à quelques jours des vacances d'été. Pas grand monde n'aurait parié non plus qu'à la rentrée scolaire correspondrait une mobilisation sociale d'une telle ampleur.

Huit journées nationales de mobilisation en deux mois, des centaines de cortèges partout en France, des millions de salariés, de jeunes, de citoyens dans des manifestations de plus en plus massives.

Les actions de blocages par secteurs professionnels ou géographiques, les grèves reconductibles chez les cheminots, dans la pétrochimie et chez les territoriaux ont fortement marqué la mobilisation.

C'est la mobilisation dans toutes les manifs, le nombre toujours plus grand de manifestants, leur détermination affirmée qui ont consolidé l'unité syndicale.

Manifestations monstres partout, contacts et actions interprofessionnelles sur le terrain, solidarité intergénérationnelle des lycéens aux retraités, sondages en hausse continue....la lame de fond populaire s'est affirmée très puissante !

Ayant le soutien massif de l'opinion, ce mouvement a montré une capacité de rebonds qui a souvent surpris ainsi qu'une colère profondément installée contre la politique gouvernementale et le locataire de l'Élysée. La montée en puissance puis l'accélération à partir du 12 octobre, entrant en connexion avec les secteurs en grève reconductible, l'entrée, même limitée des lycéens et étudiants dans la bataille ont permis ancrage en profondeur et élargissement.

Le pays a été en crise sociale et politique profonde. Nous avons estimé dès le départ, avec beaucoup d'autres, que pour gagner face au blocage gouvernemental, il fallait une réponse à hauteur d'une grève générale se donnant les moyens de paralyser l'activité économique.

On a vu la fébrilité du gouvernement et du MEDEF quand les blocages « économiques » se sont renforcés, la volonté de « casser » la mobilisation en utilisant la force.

Ça n'a pas encore suffit...

L'unité syndicale, forte exigence des salariés, qui s'est maintenue tout au long de la séquence, a fait la force du mouvement rythmé par les appels de l'intersyndicale



nationale.

Au moment le plus fort, entre le 12 et le 19 octobre, quand tout le monde sentait que cela pouvait « basculer », on peut penser qu'un appel de l'intersyndicale à la généralisation des grèves pour faire céder le gouvernement aurait aidé à implanter celles-ci sur le terrain. Cette volonté était portée par des fédérations de la CGT, par la FSU ou Solidaires, comme chez de nombreuses équipes syndicales de base.. La FSU, dans le cadre de l'intersyndicale nationale, a eu un positionnement combatif.

Elle a largement participé aux mobilisations de rue, aux grèves lors des journées nationales avec une participation de plus de 80% des enseignants des écoles à au moins une journée de grève depuis la rentrée. D'autres facteurs ont pesé.

Les restructurations du salariat (petites unités, précarité, sous syndicalisation...), le poids actuel des conséquences de la crise (en termes de garantie d'emplois, de pouvoir d'achat...) ont joué sur la difficulté à faire grève, notamment dans le privé mais aussi sans doute dans le public.

La croyance pour certains d'une absence de véritable alternative sur les financements et les déficits publics a dû jouer aussi. « Oui, cette réforme est injuste mais où y en a-t-il une autre ? » Sur ce plan le travail reste à poursuivre.

Par ailleurs, la hauteur de l'enjeu a renforcé la nécessité des dynamiques interprofessionnelles nationales, le fait que personne ne voulait partir « sans les autres » et a fortement limité les possibilités d'extension aux autres secteurs.

Et maintenant ?

Ce mouvement exceptionnel à bien des égards s'inscrit dans une séquence débutée avec la crise économique de 2008 qui a mis à jour les ressorts réels du système capitaliste et son injustice. Le rejet grandissant de la politique d'une droite aussi arrogante que brutale, éclaboussée par des scandales politico-financiers, n'a fait que croître. Derrière le dossier emblématique des retraites, ce sont bien des questions globales de projet de société, de partage des richesses, de droit de vivre, de travailler et de vieillir dignement qui sont posées. C'est en ce sens que le mouvement que nous connaissons devra connaître des suites. D'autant plus, que l'envie de se battre, de la lutte collective, a été renforcée, dans ce contexte de crise sociale, pour agir sur les questions sensibles (emploi, budget, sécu, salaires...) à prendre en charge sans attendre. Nous restons mobilisés et déterminés.

Stagiaires : compte-rendu audience à l'IA du jeudi 21 octobre

Suite à nos rencontres avec les personnels et la publication de compte-rendu, à nos interpellations diverses et notre courrier à l'IA, l'administration a dû prendre en compte ce qui remontait du terrain. Elle a organisé dans l'urgence une réunion des stagiaires mercredi 20 octobre pour répondre à certaines questions... Cette réunion, outre qu'elle n'a pas répondu à toutes les attentes, ne s'est pas passée dans les meilleures conditions d'écoute d'après les retours de stagiaires que nous en avons.

Nous avons reposé les questions et demandes des jeunes collègues lors de l'audience du 21 octobre avec Mme Méry, IEN adjointe à l'IA, et Mme Arjo, chef de la DPE.

Nous avons à nouveau pointé l'indigence et l'incohérence de la réforme de la formation, les difficultés qu'elle générerait pour les stagiaires et les écoles, le danger qu'elle représente pour l'avenir... Nous avons relayé des phrases fortes qui étaient remontées lors de nos contacts avec les stagiaires, notamment sur la surcharge de travail et l'exigence d'expertise avant d'avoir construit les compétences nécessaires. L'administration a reconnu que le dispositif de formation avait été mis en place dans l'urgence compte tenu du calendrier de la réforme de la formation, et que des ajustements étaient nécessaires. Elle regrette des réponses disparates selon les circonscriptions...

Validation de la formation :

Ce n'est pas une visite d'inspecteur qui validera la formation. il y aura :

- 4 visites de PEMF sur l'année : 2 fois 2 visites avec changement de PEMF en milieu d'année.
- 2 visites de Conseillers Pédagogiques
- Un IEN "offrira" (sic) une visite conseil, sans rapport écrit, avant le 16 février.

- Ensuite interviendra l'avis du tuteur

- Un rapport final sera établi avant le 24 avril.

- Le cas échéant, si le bilan pose problème, une visite d'IEN aura lieu, celle-là d'évaluation, entre le 9 et le 20 mai.

Mr Pons, IEN chargé de la formation, travaille avec les PEMF sur l'harmonisation de la forme des avis à rédiger

Stagiaires en prolongation de scolarité :

7 stagiaires sont dans cette situation.

Il n'y aura pas de jury intermédiaire pour eux cette année.

Ils assurent la classe à 1/4 temps et sont en surnombre sur l'école le reste de la semaine. Ils continueront dans ce cadre.

Pour les durées de prolongation peu importantes, "ils voient avec l'IEN". Les autres seront raccrochés à la formation PEt1.

A compter du 22 ou 25 novembre, un module d'accompagnement analyse de pratiques sera mis en place.

Calendrier après les vacances d'automne :

- **Du 4 au 9 novembre : stage pour ceux qui sont en maternelle**

Ces stages sont assurés par des profs d'IUFM. Les collègues

surnuméraires restent dans la classe. - **Du 18 au 23 novembre : stage pour ceux qui sont en élémentaire**

Tuilage 4 et 5 novembre. Les collègues surnuméraires sont à disposition de l'école jusqu'au 15 novembre, et peut être plus. Ces stages seront essentiellement centrés sur les domaines fondamentaux

2ème vague de stages didactiques, assurés par des profs d'IUFM

- **Du 24 au 28 janvier** : stagiaires en CE1 et CE2

- **Du 31 janvier au 4 février** : stagiaires en CM1 et CM2 (dont CE2-CM)

- **Du 7 au 11 février** : stagiaires en maternelle

Ces stages aborderont les autres domaines disciplinaires.

Cela sera complété d'une offre spécifique des Conseillers Pédagogiques Départementaux, hors temps scolaire, le mercredi : en musique, histoire de l'art, langues vivantes, occitan, EPS, TICE

La possibilité est ouverte de participer aux ateliers destinés aux collègues titulaires.

Affectations après les vacances d'automne :

Les stagiaires n'ayant pas d'affectation stable seront sur des remplacements de plus d'un mois...

C2i 2e et CLAES:

L'administration dit ne pas savoir encore comment mettre en place cette certification universitaire. **Remarque du SNUipp** : cette obligation ne s'appliquera en fait qu'à partir de la session 2012 du concours.

Animations pédagogiques :

18h sont obligatoires. Les stagiaires qui le désirent peuvent en faire plus (sic!) Une réflexion est en cours sur certains contenus : possibilité 3h LV et piscine... De la souplesse est demandée aux IEN.

Il y aura possibilité de faire les animations là où on se trouve sauf si demande du stagiaire de suivre sur la circonscription de départ.

Remboursement de frais :

Suite à notre intervention, des formulaires de frais de stage ont été distribués lors d'une réunion le 7 octobre. Mais tous les stagiaires n'étaient pas là lors de cette rencontre. Nous demandons que les autres en soient destinataires également. L'administration nous précise que les stagiaires seront remboursés des frais lorsqu'ils sont en action de formation.

Stagiaires sur mi-temps :

L'administration s'engage à ce que ces stagiaires ne fassent pas de remplacement ailleurs sur l'autre mi-temps, contrairement à ce qui a été dit dans une circonscription au moins.

3 ou 4 stagiaires sont sur des mi-temps thérapeutiques. S'ils sont d'accord, ils peuvent assurer le complément de service.

Problème des entretiens de positionnement :

L'administration nous dit avoir eu une volonté de personnalisation. Ca n'a pas fonctionné, et cela a été vécu parfois comme un jury de recrutement.

Problème des tuteurs :

Il n'y avait pas un PEMF pour 2 stagiaires en maternelle. Le dispositif a donc dû être aménagé.

Accès aux ressources pédagogiques :

Nous réitérons le constat de manque sur ce plan. Nous proposons que l'administration propose une fiche "ressources pédagogiques" mentionnant des lieux (antennes CADP...), sites internet, documents, mouvements pédagogiques...

Nous intervenons auprès de l'IUFM quant à l'accès à la médiathèque.

L'administration travaille sur une version numérique du port folio.

Bilan de la formation :

Nous relayons à nouveau cette demande. L'administration nous répond que cela se fera et que les stagiaires y seront associés.

Collègues surnuméraires : Affectations...

Nous avons redit le manque de considération dont ont été l'objet nos collègues en ce début d'année, les difficultés auxquelles ils ont été confrontés. Des questions les concernant attendent encore des réponses.

Affectations après les vacances d'automne :

25 à 30 collègues surnuméraires étaient déjà affectés. Bien plus le sont désormais. Nous demanderons l'état précis le 19 novembre en CAPD.

Les affectations se font en fonction du barème (en partant du plus fort barème), et en fonction des postes qui se libèrent, au fil de l'eau.

Des collègues surnuméraires resteront sur les écoles actuelles les premières semaines de novembre, voire plus tard (voir ci-dessus).

Nous insistons sur la nécessité de prendre en compte la situation de ces personnels, déjà bien mis à contribution, dans les affectations.

L'administration nous répond que malheureusement, elle fait avec les postes qui se libèrent, et elle ne choisit pas ceux-ci.

Missions après les vacances d'automne: Nous demandons qu'un nouveau courrier soit adressé aux personnels pour préciser les choses.

Collègues sur mi-temps thérapeutique : L'administration nous dit que ces personnels peuvent être amenés à faire des remplacements ailleurs sur le reste du temps.

D'autres questions restent en suspens. Nous continuons à intervenir.

Budget 2011 : une horrible saignée !!!

Historique

Suppressions d'emplois dans la Fonction publique et l'Éducation nationale depuis 2008					
	2008	2009	2010	2011	Total
Fonction publique	- 22900	- 30600	- 33750	-31638	-118888
Éducation Nationale	- 11200	- 13500	- 16000	- 16000	- 56700

En 2011 dans l'Éducation nationale

16000 suppressions de postes se répartissant comme suit :

- 8967 emplois dans le premier degré
- 4800 emplois dans le second degré
- 600 emplois administratifs
- 1633 emplois dans le privé (premier et second degrés)

Le premier degré

Recrutements	Sorties prévues	dont départs en retraite	dont autres départs définitifs	Total
3100	12067	9600	2467	-8967

La nouveauté de l'année réside dans la méthode utilisée pour déterminer la nature des suppressions : contrairement aux années passées où le ministère annonçait la répartition entre le premier et le second degré et donnait des précisions sur les motifs de suppressions (remplacements, stagiaires, démographies, ...etc.), cette année, il renvoie "au plus proche du terrain", c'est à dire aux recteurs, la responsabilité de décider dans leurs académies sur quels "leviers d'action" il faudra s'appuyer pour parvenir à ces suppressions.

La manœuvre est grossière et on est fondé à penser que le silence du ministre s'explique par l'incapacité à trouver la moindre justification à ces suppressions...

Dans le premier degré public, les emplois seront certainement supprimés en agissant sur les leviers suivants :

la taille des classes dans les écoles hors Éducation Prioritaire

les modalités de scolarisation des enfants de deux ans (encore !)

l'importance des moyens d'enseignement affectés en dehors des classes (RASED, maîtres surnuméraires, ...etc.)

le dispositif des enseignants absents

les modalités d'enseignement des langues vivantes

Le niveau et les modalités d'utilisation des différents leviers seront définis académie par académie. Nous avons tout lieu de nous inquiéter fortement...

Formation continue des enseignants du 1er degré

Évolution du nombre de semaines de formation continue avec remplacement		
	durée remplacement	Remarques
2009/2010	56394 semaines	Les 9399 PE2 étaient présents
2010/2011	48000 semaines	-15% (si le ministère trouve 12000 stagiaires Master...)
2011/2012	21860 semaines	-61% (par rapport à 2009)...

Le remplacement

Potentiellement, dans le premier degré, les inspecteurs d'académie pourront également mettre en œuvre un ensemble de mesures pour rendre le système du remplacement plus efficace, plus réactif et plus souple :

mise en place d'un service du remplacement académique

possibilité de faire appel à des remplaçants des académies voisines (et vice versa)

constitution d'un vivier de contractuels (les titulaires d'un M2 enseignement sans concours ?)

Et le privé dans tout ça ?

Encore une fois, l'enseignement privé est largement épargné puisque seuls 1633 y seraient supprimés quand l'application du principe de parité (80% pour le public et 20% pour le privé) devrait donner le chiffre de 3200 suppressions de postes...

EVS

4500 emplois supprimés en 2011... Le projet de loi prévoit le financement de 38000 contrats (contre 42500 cette année)...

Crédits pédagogiques

Baisse de 10,8% pour 2011 (de 5,9 millions d'euros à 5,26 millions d'euros)

Frais de déplacement (RASED, référents, service fractionné...)

Baisse de 5% pour 2011 (de 6,19 millions d'euros à 5,87 millions d'euros)

EVS : précarité injustice et absence de respect des personnels

EVS : audience à l'IA et rassemblement mercredi 20 octobre

Suite à la demande faite par le Collectif Sauvons l'École, le SNUipp, aux côtés du SE, du SGEN et de la CGT, a été reçu par Mme Méry, IEN adjointe à l'IA et M. Pailhé Belair mercredi 20 octobre à 14h, juste avant le rassemblement organisé Pl. Wilson par nos organisations et la FCPE. Nous sommes intervenus sur les deux aspects du dossier : **la situation des personnels en contrat aidé et la situation du dispositif d'aide administrative pour l'avenir.**

Nous avons bien sûr en premier lieu dénoncé la précarité générale du dispositif d'aide administrative aux écoles, l'absence de statut véritable des personnels, et la manière scandaleuse dont ils sont traités. Nous avons affirmé avec force une nouvelle fois la nécessité de créer un dispositif et des emplois pérennes, dotés d'un véritable statut public, et d'un vrai salaire! Nous avons interrogé l'administration sur toutes les **questions** qui avaient été évoquées par les personnels EVS lors de nos rencontres et contacts :

Renouvellement des contrats en cours, y compris personnels de + de 50 ans et Handicap, avenir des emplois, passage de 26h à 20h, maintien des conditions pour les ex CAV et 60 mois, formation et stages "en immersion", droits (accident du travail, absences)...

Derniers rebondissements dans les renouvellements de contrats

Après maints retournements de situation et maintes interventions de notre part, nous avons appris mercredi 10 novembre des services de l'IA que 41 EVS sur mission AVS verraient finalement leur contrat renouvelé (38 sur de l'accompagnement individuel, 3 sur de l'accompagnement collectif) alors qu'ils avaient été menacés de ne pas l'être. Mais

Agir pour obtenir des garanties sur l'avenir des personnels et des missions

Face à l'accumulation des difficultés dans le renouvellement des contrats, le manque de transparence dans la communication avec l'administration, les situations d'incertitude des personnels concernant leur avenir très proche, les revirements de situation au jour le jour, le SNUipp a proposé aux autres organisations syndicales l'organisation d'une **réunion commune et d'un rassemblement à la préfecture avec demande d'audience au préfet le Mercredi 17 novembre.**

Intervention au niveau national

Une audience avec la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) est prévue lundi 15 novembre, sur la réduction du nombre d'EVS et sur la situation de ces personnels précaires. Nous vous en enverrons le compte-rendu le plus rapidement possible.

Continuons aussi à agir au niveau local, ça porte !

Nous avons proposé dans le cadre du collectif Sauvons l'école un kit d'outils pour les écoles afin d'intervenir tous azimuts (**pétition nationale, lettres aux élus, motion de conseil d'école, communiqué de presse, enquête...**). Vous pourrez trouver tout cela sur le site de l'ODEP31 avec une enquête de recensement des situations, par le lien <http://odep31.free.fr/spip.php?article6>

bien d'autres restent dans l'incertitude.

Nous avons interpellé vivement l'Inspecteur d'Académie lors du CDEN du Vendredi 12 novembre sur l'ensemble des dysfonctionnements liés à ce dispositif précaire. Il nous a affirmé qu'une réunion avec le Recteur et le pôle emploi doit avoir lieu très rapidement pour clarifier et tenter de « stabiliser » le dispositif, si tant est que cela soit possible ...

Inscription au Plan Académique de Formation 2010/2011

Les personnes qui se sont inscrites au PAF n'ayant pas reçu de réponse, nous avons contacté le SAFCO. Là aussi des restrictions budgétaires ont conduit à des réorganisations dans l'urgence, ce qui a occasionné un certain retard dans l'établissement des listes notamment. Les listes récapitulatives devaient sortir le 10 novembre, finalement cela se fera dans le courant du mois.

Dans l'attente, les personnes qui disposent d'un numen peuvent se connecter sur GAIA pour voir au jour le jour s'il y a une évolution dans le traitement de leur demande.

<https://gaia.orion.education.fr/gatls/centrale/centrale>

Remboursement des frais de déplacement

Certaines personnes en poste sur des missions d'accompagnement d'élèves handicapés nous ont fait part d'un problème concernant le remboursement des frais de déplacement occasionnés par la formation d'adaptation au poste.

Nous avons contacté l'inspection académique à ce sujet, qui évoque un souci d'enveloppe budgétaire, mais qui affirme que la question est à l'étude pour trouver une solution. Nous resterons vigilants sur ce point.

École: _____ Commune: _____ Circonscription: _____

MOTION du CONSEIL d'ECOLE
réuni le

TOUS CONCERNES
La suppression des EVS concerne tous les personnels et usagers de l'école

De façon continue, les tâches administratives pour la gestion des écoles ne cessent de croître et ne peuvent pas être assurées quotidiennement par le seul directeur qui est aussi, le plus souvent, chargé de classe.

Les emplois de vie scolaire ont été mis en place dans une très grande précarité pour les personnels concernés et un manque de stabilité du dispositif. Ils permettent dans ces conditions difficiles d'assurer une aide administrative et d'améliorer la vie scolaire. Dans notre école, en plus de ses tâches administratives notre EVS nous apporte une aide précieuse pour (préciser : BCD, sorties, informatique...).....

Aujourd'hui, une grande partie de ces contrats EVS aide administrative ne seront pas reconduits, les personnels apprennent au jour le jour les décisions les concernant, et ne savent toujours pas quel sera leur avenir immédiat. Les écoles se retrouveront en difficulté car le travail engagé risque de s'interrompre en cours d'année, les contrats étant signés à des dates diverses.

Nous ne pouvons accepter que ces personnels soient traités avec un tel manque de considération et de mépris de leur travail.

Le conseil d'école..... réuni le/...../..... juge indispensable QUE LES MISSIONS d'aide administrative continuent à être assurées et que les personnels assurant ces missions bénéficient d'un emploi pérenne doté d'un vrai statut.

Signatures :



SNUipp/FSU 31

2010-2011

BULLETIN D'ADHÉSION

BULLETIN DE RÉADHÉSION

à retourner au SNUipp - 3, chemin du Pigeonnier de la Cépière - Bât. C - 31100 TOULOUSE

Nom d'usage : Prénom : Nom :

Date de naissance : Téléphone : Mail :

Adresse personnelle :

Établissement d'exercice (nom, type, commune) :

Corps (2) : Instit Prof d'école PEGC Retraité Assistant d'éducation AVS..... à (1) Titre Pro - Titre Définitif

Date sortie IUFM : Temps partiel (2) : oui non Pourcentage (2) : 50% 62,5% 75%

Échelon : Fonction (adjoint, directeur, ZIL...) :

Montant de la cotisation :

Mode de paiement (2) :

un chèque : CCP – autre :

paiement fractionné (3 chèques).....

prélèvement automatique (2) (3) 2 fois

3 fois

5 fois

(1) entourer la bonne mention

(2) Cocher

(3) Joindre un RIB et remplir une autorisation et une demande de prélèvement (prélèvements de novembre à juillet)

Nous contacter pour toute autre modalité de règlement

Je me syndique au SNUipp/FSU 31, enfin de contribuer à la défense des Intérêts matériels et moraux des personnels, actifs et retraités, au développement du Service public d'Éducation, au maintien de l'unité de la profession.

Je demande au SNUipp 31 de me communiquer les Informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles Il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquant par moi-même et par écrit dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp 31.

Si j'opte pour le prélèvement automatique, je suis informé(e) que je recevrai au début de chaque année scolaire un courrier du SNUipp m'informant que mon prélèvement automatique sera reconduit en l'absence d'avis contraire ou de réponse de ma part dans un délai de quinze jours.

Date :

Signature

Montant des cotisations 2010 / 2011

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur adjoint				115 €	118 €	120 €	123 €	129 €	136 €	144 €	159 €
Prof école adjoint			122 €	129 €	136 €	145 €	153 €	165 €	176 €	190 €	204 €
Prof école h. classe	153 €	174 €	185 €	198 €	215 €	229 €	241 €				

Direction	2 à 4 cl: +5 €	5 à 9 cl : +9 €	10 cl et plus : +12 €
	SEGPA : +15 €		EREA: +35 €

Retraité	Moins de 686 € : 74 €	de 686€ à 914 € : 78 €	De 914€ à 1143€ : 90 €
	de 1143€ à 1372€ : 107 €	de 1372€ à 1700 € : 124 €	Plus de 1700 : 130 €

Temps partiel	proportionnel au temps partiel (cotisation x taux) minimum 75 €	Disponibilité Congé parental	75 €
Congé formation	85% de la cotisation	<p style="color: red;">Si vous êtes imposable, la cotisation syndicale ouvre droit à une déduction fiscale de 66 %. Pour une cotisation de 150 € vous bénéficiez d'une déduction de 99 €</p>	
IMF	auprès IEN : + 12 € IUFM : + 8 €		
ASH spécialisé	+ 8 €		
Stagiaires	120€		
Assist. Educ - AVS	31 €		